RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 21538

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 d'euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le seize juin,
A onze heures,

Les actionnaires de la Société ADVINI se sont réunis en assemblée générale mixte, au Domaine du Mas Neuf, 20 chemin de la Poule d'Eau 34110 VIC LA GARDIOLE, sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 30 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Bureau.
[…]

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.108.437 actions, auxquelles sont attachées 5.863.754 droits de vote, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.
[…]

SEIZIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de l'arrivé à expiration du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société à l'issue de la présente assemblée,

Renouvelle le mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de l'arrivé à expiration du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société à l'issue de la présente assemblée,

Renouvelle le mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 1.154.110 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance,

Nomme Madame Amélie FAURE en remplacement de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA aux fonctions de membre du Conseil de surveillance, à compter de ce jour et pour toute la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur)

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur,

Décide de nommer, sur proposition du Conseil de surveillance, Madame Angeles GARCIA-POVEDA, en qualité de censeur, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par 4.709.644 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.154.110 ABSTENTION.

VINGTIEME RESOLUTION

(Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.863.754 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur Antoine LECCIA